

Conférence des Présidents des Parlements de l'UE

Budapest 6-7 mai 2005

5. La contribution des Parlements de l'UE à l'amélioration du rôle global de l'UE

Les relations extérieures de l'Union européenne

Ébauche de rapport du Président Casini

La signature du Traité constitutionnel, en octobre dernier à Rome, a marqué une étape importante du processus de construction politique de l'Union européenne. En espérant une conclusion rapide des procédures de ratification, nous pouvons dès à présent préparer avec sagesse nos pays aux nouveaux progrès de l'unification européenne.

En reprenant le fil d'un discours commencé devant cette instance, je voudrais m'arrêter sur le rôle que doivent jouer les Parlements de l'Union, en tant que mécanismes fondamentaux de liaison entre les citoyens et les institutions nationales et européennes, pour contribuer à projeter la vision de l'Union européenne également dans les relations internationales. La construction européenne passe tout d'abord par une forte identité continentale partagée par toutes les composantes sociales et politiques. Je suis persuadé que l'adoption d'un texte constitutionnel contenant les hautes valeurs de la Charte des droits fondamentaux peut contribuer à faire progresser le sentiment d'appartenance commune. L'affirmation des principes que l'histoire européenne a vu apparaître au fil des siècles a été et doit continuer d'être une contribution essentielle de l'Union européenne au développement de l'humanité tout entière.

L'Union européenne, née en tant qu'objet de la politique étrangère des États, devient elle-même graduellement l'un des principaux sujets sur la scène internationale. Je pense à quelques avancées prévues par le nouveau Traité constitutionnel, telle que l'attribution de la personnalité juridique à l'Union, le pouvoir de signer des traités, de siéger devant les instances internationales en position d'égalité avec les autres grands acteurs internationaux. Je pense à la création d'un Ministre des Affaires étrangères - pour le moment sur le papier - mais qui, nous l'espérons, se concrétisera et qui devra être doté de compétences substantielles, telles que, par exemple, la possibilité de parler au nom des 25 États membres dans les instances multilatérales. Il est clair que la volonté politique des différents États sera la clé pour ouvrir de nouveaux horizons pour la crédibilité de la politique étrangère de l'Union, tel que concrétiser la perspective d'un siège européen au Conseil de sécurité de l'ONU. Toutefois, le premier pas vers cette direction est une ratification rapide du Traité constitutionnel, que le Parlement italien a déjà approuvé à grande majorité et qui voit les Parlements jouer un rôle de premier plan, même dans les pays où le recours au referendum est prévu.

Quant à eux, les Parlements de l'UE doivent se doter des outils pour interpréter cette transformation afin que la valence extérieure de l'Union soit perçue également au niveau parlementaire. Plus que toute autre institution, les Parlements sont le symbole de la démocratie, du pluralisme, le siège où la souveraineté populaire s'exprime à son degré le plus élevé. Par définition, ils sont donc porteurs des plus hautes valeurs de la vie démocratique. Ces valeurs peuvent être transmises "par contagion" grâce aux échanges interparlementaires, en contribuant ainsi à la diffusion de la culture de la légalité, du pluralisme, du dialogue et de la tolérance dans le monde. Cette action devient certainement encore plus efficace si elle est mise en œuvre de manière coordonnée entre les Parlements de l'Union, qui partagent les mêmes valeurs, en créant des

synergies dont le résultat est beaucoup plus élevé que la somme des actions individuelles.

Après avoir affronté ce sujet au cours des années précédentes, je crois que le moment est venu de penser à de possibles formes concrètes de coordination de la présence des Parlements de l'UE dans le monde, plus seulement en tant qu'entités individuelles mais également sur des lignes directrices concordées ensemble. Je voudrais réaffirmer que cette coordination ne comporterait en aucune manière la réduction de l'autonomie individuelle, mais au contraire elle pourrait permettre de valoriser les activités des différents Parlements grâce au soutien réciproque.

Je suis également de l'avis que le caractère pluraliste des Parlements, leur fonction de garantir des points de vue opposés, doivent émerger comme une valeur ajoutée de nos initiatives, également pour approfondir l'échange sur les grands sujets de l'action extérieure de l'Union, sur laquelle des priorités partagées ont été identifiées.

Je pense aux processus d'élargissement aux nouveaux États membres; aux retombées que ces processus auront sur les dynamiques géopolitiques des régions limitrophes et qui ont déjà été prises en compte dans l'élaboration de la politique de voisinage; au rapprochement des pays des Balkans occidentaux des standards européens, qui nécessite l'engagement actif et cohérent de tous les sujets impliqués. Ces thématiques, qui sont d'une grande importance stratégique dans l'organisation de l'avenir de la planète, doivent être de plus en plus présentes dans l'action extérieure de nos Parlements. Nous avons déjà beaucoup travaillé dans ces régions, par exemple en créant les versants parlementaires de nombreuses instances régionales. Je crois cependant que ces outils peuvent devenir plus efficaces grâce à une concertation accrue.

Je pense encore au Proche-Orient, et à la nécessité que la forte demande provenant de cette région d'un plus grand engagement de l'Union se transforme enfin en action concrète pour la solution du conflit. Dans ce domaine également nous pourrions œuvrer plus activement en tant que Parlements, en premier lieu dans le cadre de l'Assemblée parlementaire euroméditerranéenne, pour une plus forte impulsion vers une paix juste et durable.

Je pense également aux relations avec les grands partenaires sur la scène mondiale, tout d'abord les États-Unis, et au renforcement de la dimension transatlantique. Il est nécessaire que nos Parlements consacrent une attention particulière à ce sujet, également en intensifiant les échanges avec les organes représentatifs des États-Unis, pour contribuer à atténuer l'écart que les opinions publiques des deux rives de l'Atlantique ont ressenti au cours de ces dernières années.

Mais je pense également aux autres grands acteurs qui jouent un rôle de plus en plus important sur la scène internationale, tels que la Chine et l'Inde, avec qui il faut que l'Europe se mesure de plus en plus sur un plan d'égalité plutôt que sur un plan antagoniste. Les défis planétaires qui nous attendent ne pourront être relevés que par la concertation multilatérale et la recherche d'accords.

Je pense également en général à l'Asie et à l'Amérique latine, avec qui l'Union européenne a depuis longtemps instauré des dialogues fructueux; des relations existent déjà également au niveau parlementaire et sont opérationnelles des instances de dialogue qui peuvent contribuer à développer la compréhension réciproque.

Je pense enfin à l'Afrique et aux autres régions qui risquent de rester isolées des processus économiques de la mondialisation, et de perdre de plus en plus de terrain dans la course au développement. Les politiques de l'Union d'assistance aux pays en voie de développement doivent être renforcées surtout en termes qualitatifs, en assurant une plus grande

efficacité des interventions, également grâce à la coordination avec d'autres formes d'aide, aussi bien multilatérale que bilatérale.

Dans toutes ces régions les Parlements de l'Union peuvent beaucoup faire pour intensifier la coopération et cerner des actions spécifiques, qui permettent de renforcer et rendre plus cohérente leur présence dans le monde. J'estime que cette Conférence doit jouer un rôle important dans la promotion d'initiatives communes tout en respectant l'autonomie des différents Parlements et la pluralité politique.

Un domaine dans lequel j'estime que nous pourrions mettre en marche cette action est la coordination des délégations parlementaires des 25 États membres de l'Union européenne dans le cadre de plus grandes instances, telles que l'Union interparlementaire, les assemblées parlementaires du Conseil de l'Europe, de l'OMC, de l'OSCE, de l'OTAN et ainsi de suite. Dans ces contextes, nous pourrions créer, même de façon informelle et expérimentalement, des groupes de coordination chargés d'identifier des sujets d'intérêt commun sur lesquels comparer les opinions respectives.

Ce type de coordination intra-européenne prend forme de plus en plus au niveau gouvernemental sur des thématiques internationales dans différentes instances, aussi bien multilatérales qu'entre les ambassades des pays de l'Union européenne qui ont des sièges à l'étranger, et est en train de donner de bons résultats. Je crois que c'est une méthode qui peut inspirer utilement l'action des institutions parlementaires de l'Union intéressées aux politiques communes.

Un autre domaine où nous pourrions promouvoir des formes de coordination est celui de l'assistance que de nombreux Parlements offrent à d'autres administrations parlementaires. Cette forme de partage des expériences et de solidarité avec des pays moins avancés a commencé à faire son chemin au cours des dernières années grâce à une série d'initiatives utiles et louables, mais qui parfois risquent de créer des

doubles et des gaspillages si elles ne sont pas bien coordonnées entre les donateurs. J'estime donc qu'il est opportun de commencer à travailler pour éliminer ces risques, par le biais de mécanismes de coordination qui impliquent le plus grand nombre possible de Parlements, aussi bien parmi ceux qui fournissent l'aide que parmi ceux qui la reçoivent.

Pour conclure, je voudrais souligner le rôle qui revient, dans ce cadre, à la Conférence des Présidents. Les principes directeurs de la Conférence et les lignes directrices de la coopération interparlementaire approuvés en juillet dernier à La Haye nous confèrent une fonction d'encouragement et de coordination des activités de liaison entre les Parlements, y compris les activités dans le domaine international. J'estime qu'il est de notre devoir de saisir pleinement cette occasion qui nous est offerte par cette instance, afin ouvrir de nouveaux horizons à notre coopération, également en matière de relations parlementaires extérieures, dans les formes les plus adéquates, qui prennent également en compte le débat qui anime nos institutions nationales.